



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
9 mai 2011  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle de 2011**  
6-17 juin 2011, New York  
Point 15 de l'ordre du jour provisoire  
**FNUAP – Programmes de pays  
et questions connexes**

## Fonds des Nations Unies pour la population

### Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao

Montant indicatif de l'assistance proposée : 22,5 millions de dollars, dont 9 millions à prélever sur le budget ordinaire et 13,5 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Quatre ans (2012-2015)

Cycle : Cinquième

Catégorie selon la décision 2007/42 : A

#### Aide proposée par principal domaine d'activité

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé et droits en matière de procréation	5,8	10,0	<b>15,8</b>
Population et développement	2,0	3,0	<b>5,0</b>
Égalité des sexes	0,2	0,5	<b>0,7</b>
Coordination et aide au programme	1,0	–	<b>1,0</b>
<b>Total</b>	<b>9,0</b>	<b>13,5</b>	<b>22,5</b>



## I. Analyse de la situation

1. La République démocratique populaire lao est un pays montagneux, sans littoral et peu densément peuplé qui compte 5,6 millions d'habitants. Soixante dix-sept % de la population vit dans les régions rurales, qui se caractérisent par une infrastructure insuffisante et une agriculture de subsistance.

2. La population s'accroît au rythme annuel de 2,1 % et la pyramide des âges évolue. Le taux de fécondité total (4,5 enfants par femme) varie de 2,3 à Vientiane, la capitale, à 6,4 dans la province rurale reculée de Huaphan. En raison de la diminution de la fécondité et du taux de dépendance, le pourcentage de la population en âge de travailler devrait augmenter pendant au moins les trente prochaines années. Pour bénéficier de cet avantage démographique, le pays doit investir davantage en faveur de la mise en valeur de son capital humain.

3. Le Gouvernement a mis au point des politiques et des plans d'action de portée globale sur les questions démographiques, dont la mise en œuvre et le suivi tardent cependant. Le Gouvernement s'est doté de moyens supplémentaires en matière de collecte de données. La planification et l'évaluation des plans de développements nationaux, sectoriels et provinciaux sont cependant peu fondées sur l'analyse de données et l'utilisation de données ventilées.

4. Bien que le Gouvernement ait mis au point des politiques et des lois visant à promouvoir les droits des femmes, les disparités entre les sexes persistent. Dans son rapport de 2009, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a constaté qu'il convenait de renforcer les mécanismes nationaux de promotion des droits des femmes. Les auteurs du rapport ont également appelé l'attention sur la violence à l'égard des femmes et des filles et les recours limités dont elles disposent.

5. Le pays a l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés de la région (405 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes). Il est peu probable qu'il réalise le cinquième objectif du Millénaire pour le développement, qui consiste à améliorer la santé maternelle d'ici à 2015. L'accès aux services de santé est restreint et le taux d'utilisation des services de santé procréative faible. Le taux d'utilisation de moyens de contraception modernes est de 35 % en moyenne parmi les femmes mariées, et varie de 12,6 à 57,2 %. Le besoin non satisfait de planification familiale est élevé (27,3 %). Seules 35 % des femmes enceintes déclarent avoir effectué au moins une visite de soins anténatals. Seuls 20 % des accouchements sont accompagnés par du personnel qualifié et le pourcentage d'accouchements s'effectuant dans des centres de soins de santé est faible (12,5 %).

6. Plus de 50 % de la population a moins de 20 ans. Du fait en partie des problèmes de santé en matière de sexualité et de procréation, une grande partie des maladies se déclarent parmi les jeunes. Le taux de fécondité des adolescentes est élevé : 110 naissances pour 1 000 jeunes femmes.

7. La prévalence du VIH est de 0,2 %, les femmes de 15 à 29 ans représentant 61 % de l'ensemble des cas signalés de séropositivité. Il ressort des données que le risque de contracter le VIH est le plus élevé entre environ 20 et 25 ans. Le taux d'infections sexuellement transmissibles serait élevé parmi les travailleuses du sexe et les hommes appartenant aux groupes vulnérables, notamment parmi les personnes de ces deux catégories qui ont moins de 25 ans. L'accès à des informations et

services de santé en matière de sexualité et de procréation adaptés aux jeunes est limité, en particulier pour les jeunes qui ne sont pas mariés.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Parmi les réalisations du quatrième programme de pays (2007-2011) figure l'appui apporté : a) à l'analyse des données démographiques aux fins de l'élaboration du septième plan national de développement socioéconomique; b) à l'analyse et la diffusion des données nationales et provinciales provenant de l'enquête sur la santé procréative menée en République démocratique populaire lao en 2005; c) au dialogue mené lors de l'élaboration de politiques sur les questions relatives à l'égalité des sexes, y compris la violence sexiste; et d) à l'harmonisation et l'obtention de consensus, afin de mettre au point un ensemble intégré de services de santé maternelle, néonatale et infantile, conformément à la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide.

9. Parmi les autres réalisations du programme figurent : a) l'appui technique à la mise en œuvre de stratégies et plans nationaux, y compris la réintroduction du rôle des sages-femmes dans le cadre d'un plan complet d'accompagnement des accouchements par du personnel qualifié; b) l'appui technique visant à promouvoir l'apport aux 20 % de femmes aux revenus les plus bas de services gratuits lors des accouchements; et c) l'action de coordination du FNUAP sur les questions démographiques, qui a permis de mettre en lumière les nouvelles questions concernant les jeunes lors de l'élaboration de politiques.

10. Les conclusions de l'évaluation et les enseignements tirés du programme font apparaître la nécessité de a) promouvoir la mobilisation et l'élaboration de programmes fondées sur des données probantes grâce à une meilleure coordination des différentes composantes du programme; b) mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la population et du développement; c) renforcer les institutions nationales de recherche et de formation relatives à la population et aux statistiques; et d) renforcer les capacités du personnel et des institutions nationales d'effectuer des analyses sous l'angle de l'égalité des sexes lors de la planification et de l'élaboration de politiques.

11. Parmi les autres enseignements tirés de l'expérience figure la nécessité de : a) appuyer l'action menée à l'échelle nationale contre la violence sexiste; b) continuer à apporter un appui technique de haut niveau et à former des partenariats en vue de mettre en œuvre l'ensemble de services de santé maternelle, néonatale et infantile, le programme d'accompagnement des accouchements par du personnel qualifié et d'autres initiatives nationales; et c) répondre aux besoins en matière de santé sexuelle et procréative des jeunes en situation de vulnérabilité en dehors de la capitale.

## III. Programme proposé

12. Le cinquième programme de pays portera sur la période 2012-2015, afin qu'il soit aligné sur le cycle de planification nationale et les priorités du plan national de développement socioéconomique (2011-2015).

**Composante santé et droits en matière de procréation**

13. Dans le cadre de la composante Santé et droits en matière de santé procréative, trois produits contribueront à la réalisation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) relative aux services équitables de santé et de protection sociale.

14. *Produit 1 : Capacité accrue du Ministère de la santé et d'autres institutions nationales concernées d'améliorer la portée et la qualité de l'information et des services de santé en matière de sexualité et de procréation.* On s'emploiera à cette fin à : a) appuyer l'élaboration d'un système intégré de gestion logistique dans le secteur de la santé; b) répondre au besoin non satisfait de planification familiale en améliorant la structure de l'offre de contraceptifs et en favorisant les partenariats secteur privé-secteur public; c) appuyer le plan de mise en valeur des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les services des sages-femmes et l'intégration dans les programmes de formation pertinents du VIH, de la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation, de la violence sexiste et de la santé procréative en situation d'urgence; d) appuyer les recherches sur la morbidité liée aux problèmes de santé procréative; e) renforcer les soins obstétriques d'urgence; f) favoriser la prise en charge adéquate par le secteur de la santé de la violence sexiste; et g) améliorer les mécanismes nationaux d'orientation vers des services spécialisés et de communication de l'information dans les domaines de la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation, des infections sexuellement transmissibles et du VIH, de la santé maternelle et infantile et de la planification familiale.

15. *Produit 2 : Accès des individus, des familles et des collectivités à un ensemble intégré de services de santé maternelle, néonatale et infantile dans les zones prioritaires.* Le programme appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale de services intégrés de santé maternelle, néonatale et infantile dans certaines zones géographiques sélectionnées. On accordera la priorité aux populations les plus isolées et les plus vulnérables par les moyens suivants : a) l'extension de la portée et de la couverture des services de planification familiale à base communautaire, conformément à l'ensemble de services intégrés de santé maternelle, néonatale et infantile; b) la formation de prestataires de soins de santé; c) le renforcement du pouvoir d'action et la mobilisation de collectivités, y compris par la collecte de données; d) l'élaboration de supports intégrés d'information, d'éducation et de communication; et e) l'appui aux partenariats favorisant la mobilisation de ressources, la planification commune et la mise en œuvre à l'échelle des districts et des provinces de plans de santé en faveur de l'ensemble de services intégrés de santé maternelle, néonatale et infantile.

16. *Produit 3 : Participation et accès accrus des jeunes des zones urbaines prioritaires qui sont vulnérables et courent le plus grand risque à l'information et à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, tenant compte des différences entre les sexes et n'excluant personne.* L'appui apporté consistera principalement à : a) accroître la capacité institutionnelle de mettre au point, réviser et dispenser dans le cadre des programmes scolaires formels des programmes intégrés d'éducation à la santé sexuelle et procréative fondés sur les compétences pratiques; b) promouvoir la participation des jeunes aux stratégies de modification des comportements et à la planification et la prestation de services; c) renforcer les capacités institutionnelles et techniques de fournir des services adaptés aux jeunes

bénéficiant aux jeunes les plus vulnérables; et d) s'adresser aux jeunes en situation de vulnérabilité par différents moyens, dont les organisations de la société civile.

### **Composante population et développement**

17. Les trois produits de cette composante contribueront à la réalisation du PNUAD relative à la croissance équitable et durable et à la protection des droits et une plus grande participation à une prise de décisions transparente.

18. *Produit 1 : Capacité améliorée du Ministère de la planification et des investissements, ainsi que des secteurs et provinces, d'élaborer, mettre en œuvre et suivre des plans et politiques fondés sur des données et analyses actualisées.* Le programme : a) appuiera la mise en œuvre de la stratégie d'élaboration d'un système statistique national (2010-2020), en coordination avec d'autres partenaires de développement; b) apportera son soutien à l'analyse approfondie des données et la diffusion des conclusions de l'enquête sur les indicateurs sociaux de la République démocratique populaire lao de 2011, en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); c) coordonnera le recensement de 2015 et apportera un appui technique afin qu'il soit tenu compte, dans le cadre du processus et de la collecte de données, des questions relatives à l'égalité des sexes; et d) contribuera à renforcer la capacité des services de planification nationaux, sectoriels et provinciaux d'exploiter les résultats de l'analyse de données et les conclusions des recherches aux fins de l'élaboration, de la planification, du suivi et de la coordination de politiques.

19. *Produit 2 : Capacités accrues des institutions nationales de formation et de recherche de contribuer à l'analyse des changements démographiques et du développement social.* Le programme apportera son soutien aux institutions nationales afin de renforcer leurs capacités de : a) fournir des programmes de formation continue et préalable sur la population et le développement social; et b) mener des recherches et des analyses approfondies, quantitatives et qualitatives, sur les changements démographiques, l'égalité des sexes, la santé et les nouvelles questions démographiques et en diffuser les résultats.

20. *Produit 3 : Capacité accrue de l'Assemblée nationale d'assurer des fonctions de mobilisation, de contrôle, de législation et de représentation sur les questions relatives à la population, à la santé procréative et à l'égalité des sexes.* Le FNUAP collaborera avec l'Association des parlementaires lao pour la population et le développement, le groupe de travail des femmes et les commissions concernées en vue de renforcer leurs capacités de mobilisation, de contrôle, de législation et de représentation en ce qui concerne les questions relatives à la population, à la santé procréative et à l'égalité des sexes.

### **Composante égalité des sexes**

21. Le produit relevant de cette réalisation contribuera à la réalisation du PNUAD relative à l'égalité des sexes et à la participation et la représentation accrues des femmes.

22. *Produit 1 : Capacité accrue des institutions centrales et sous-nationales de promouvoir l'égalité des sexes et de suivre l'application des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.* Le programme continuera à renforcer la capacité de la Commission nationale lao pour la promotion

des femmes et de certaines commissions sectorielles et provinciales de promouvoir, coordonner et suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le plan d'action de la stratégie nationale de promotion des femmes (2011-2015). L'action de mobilisation menée auprès de l'Assemblée nationale, du Gouvernement et des collectivités mettra l'accent sur les droits des femmes, les droits en matière de procréation, la violence sexiste et la participation des femmes à la prise de décisions.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

23. Le FNUAP et le Gouvernement mettront en œuvre, suivront et évalueront le programme dans le cadre du PNUAD. Le FNUAP coopérera avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement de manière à apporter une assistance au moyen du mécanisme existant de coordination du secteur de la santé et favoriser l'élaboration d'une approche fondée sur les programmes dans d'autres domaines, comme l'égalité des sexes et les statistiques. Le FNUAP et le Gouvernement assureront le suivi du programme à l'aide de données quantitatives et qualitatives pertinentes et de données obtenues régulièrement dans le cadre des systèmes nationaux existants. Le programme se servira de *LaoInfo* comme d'un outil de suivi.

24. Le bureau de pays du FNUAP en République démocratique populaire lao est composé d'un représentant, d'un représentant adjoint et de personnel chargé des opérations. Le FNUAP prendra en charge les dépenses relatives aux postes d'appui au programme et d'appui administratif en fonction des besoins du programme de pays. Le bureau régional pour l'Asie Pacifique situé à Bangkok (Thaïlande) aidera le bureau de pays à identifier les ressources techniques nécessaires et à fournir une assurance qualité.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République démocratique populaire Lao

**Priorités nationales :** Développement humain

**Réalisations du PNUAD :** D'ici à 2015, les habitants de la République démocratique populaire lao bénéficient de services équitables de soins de santé préventifs, curatifs et de réadaptation.

Composante du programme	Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Santé et droits en matière de procréation	<p><u>Réalisation</u> : D'ici à 2015, les habitants de la République démocratique populaire lao bénéficient de services équitables de soins de santé préventifs, curatifs et de réadaptation</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes qui souhaitent retarder ou éviter une grossesse et n'utilisent actuellement aucun moyen de contraception</li> <li>• Pourcentage de naissances accompagnées par des agents de santé dûment formés (accoucheuses traditionnelles non comprises)</li> <li>• Pourcentage de données relatives aux services de santé qui sont ventilées par sexe, âge et ethnicité</li> </ul>	<p><u>Produit 1</u> : Capacité accrue du Ministère de la santé et d'autres institutions nationales concernées d'améliorer l'étendue et la qualité de l'information et des services de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de points de services non-itinérants de santé primaire disposant de produits de planification familiale et d'au moins cinq médicaments relatifs à la santé maternelle et procréative susceptibles de sauver des vies</li> <li>• Nombre de sages-femmes obtenant leur accréditation chaque année</li> </ul> <p><u>Produit 2</u> : Accès des individus, des familles et des collectivités à un ensemble intégré de services de santé maternelle, néonatale et infantile dans les zones prioritaires</p> <p><u>Indicateurs</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de couples utilisant des méthodes modernes de contraception dans les zones ciblées</li> <li>• Pourcentage de naissances ayant lieu dans un centre de santé</li> </ul>	<p>Ministères de la santé;</p> <p>Université des sciences de la santé;</p> <p>Université des sciences de la santé</p> <p>Agence japonaise de coopération internationale;</p> <p>Programme bilatéral du Luxembourg avec la République démocratique populaire lao ;</p> <p>UNICEF;</p> <p>Organisation mondiale de la santé</p>	15,8 millions de dollars (dont 5,8 millions à prélever sur le budget ordinaire et 10 millions à financer au moyen d'autres ressources)

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
		<p><i>Produit 3</i> : Participation et accès accrus des jeunes des zones urbaines prioritaires qui sont vulnérables et courent le plus grand risque à l'information et à des services de santé sexuelle et procréative adaptés aux jeunes, tenant compte des différences entre les sexes et n'excluant personne</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant bénéficié, dans les zones ciblées, d'éducation à la santé en matière de sexualité et de procréation et d'éducation aux compétences pratiques pour les adolescents</li> <li>• Pourcentage de zones ciblées disposant d'au moins deux points de services de santé en matière de sexualité et de procréation adaptés aux jeunes.</li> <li>• Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant eu accès, dans les zones ciblées, à des services adaptés à leur âge</li> </ul> <p>Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui reconnaissent les moyens de prévention de la transmission par voie sexuelle du VIH et rejettent les idées fausses les plus répandues sur la transmission du VIH.</p>		



**Priorités nationales :** a) Croissance équitable et durable; et b) gouvernance

**Réalisation du PNUAD :** a) D'ici à 2015, le Gouvernement promet une croissance équitable et durable pour les habitants pauvres de la République démocratique populaire lao; b) d'ici à 2015, les habitants pauvres et vulnérables bénéficient de prestations améliorées de services publics, d'une protection efficace de leurs droits et d'une plus grande participation à une prise de décisions transparente; c) d'ici à 2015, les habitants pauvres de la République démocratique populaire lao bénéficient de politiques et programmes qui promeuvent l'égalité des sexes et la participation des femmes à la prise de décisions formelle et informelle.

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Population et développement	<p><i>Réalisation :</i> D'ici à 2015, le Gouvernement promet une croissance équitable et durable pour les habitants pauvres de la République démocratique populaire lao</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les indicateurs du plan de développement socioéconomique national, qui sont actualisés tous les ans</li> <li>• Les progrès accomplis en ce qui concerne l'actualisation de données ventilées relevant des indicateurs du plan de développement socioéconomique national dans le rapport annuel</li> <li>• <i>Réalisation :</i> D'ici à 2015, les habitants pauvres</li> </ul>	<p><i>Produit 1 :</i> Capacité améliorée du Ministère de la planification et des investissements, ainsi que des secteurs et provinces, d'élaborer, mettre en œuvre et suivre des plans et politiques fondés sur des données et analyses actualisées</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Origines des données démographiques dans la stratégie d'élaboration d'un système national de statistiques qui fournisse des données ventilées par quintile de revenus, sexe, âge et ethnicité</li> <li>• Pourcentage de secteurs et provinces (parmi ceux sélectionnés) qui utilisent des données ventilées par quintiles de revenus, sexe, âge et ethnicité dans leurs plans de développement et cadres de suivi et d'évaluation</li> </ul> <p><i>Produit 2 :</i> Capacités accrues des institutions nationales de formation et de recherche de contribuer à l'analyse des changements démographiques et du développement social</p>	<p>Divisions de: la coopération internationale; la planification; et les statistiques;</p> <p>Ministère de la santé;</p> <p>Institut national de recherches économiques;</p> <p>Académie nationale de politique et d'administration publique;</p> <p>Assemblée nationale;</p> <p>Université nationale;</p> <p>Association des parlementaires lao pour la population</p>	5 millions de dollars (dont 2 millions à prélever sur le budget ordinaire et 3 millions à financer au moyen d'autres ressources)

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
Égalité des sexes	<p>et vulnérables bénéficient de prestations améliorées de services publics, d'une protection efficace de leurs droits et d'une plus grande participation à une prise de décisions transparente</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes parmi les fonctionnaires de haut niveau (niveaux 5 et supérieurs)</li> </ul> <p>Pourcentage de nouvelles lois et propositions de loi accompagnées d'analyses techniques, de rapports d'enquête ou d'études législatives sur leur incidence sur les habitants pauvres et vulnérables</p> <p><i>Réalisation :</i> D'ici à 2015, les habitants pauvres de la République démocratique populaire lao bénéficient de politiques et programmes qui promeuvent l'égalité des sexes et la participation des femmes à la prise de décisions formelle et informelle</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de fonctionnaires des services de planification qui ont suivi des cours de démographie, par province et secteur</li> <li>• Nombre d'analyses et d'études publiées</li> </ul> <p><i>Produit 3 :</i> Capacité accrue de l'Assemblée nationale d'assurer des fonctions de mobilisation, de contrôle, de législation et de représentation sur les questions relatives à la population, à la santé procréative et à l'égalité des sexes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de missions d'enquête entreprises sur les questions relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé et aux droits en matière de procréation</li> </ul> <p>Nombre d'ateliers intersessions au programme desquels figurent les questions relatives à la population, à l'égalité des sexes et à la santé et aux droits en matière de procréation</p> <p><i>Produit 1 :</i> Capacité accrue des institutions centrales et sous-nationales de promouvoir l'égalité des sexes et de suivre l'application des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>Nombre de sous-commissions sectorielles et provinciales pour la promotion des femmes</p>	<p>et le développement;</p> <p>Commission nationale lao pour la promotion des femmes;</p> <p>Groupe de travail des femmes</p> <p>UNICEF; PNUD;</p> <p>ONU-Femmes</p> <p>Assemblée nationale;</p> <p>Commission nationale lao pour la promotion des femmes</p> <p>Oxfam Novib; PNUD; UNICEF; ONU-Femmes</p>	<p>0,7 million de dollars (dont 0,2 million à prélever sur le budget ordinaire et 0,5 million à financer au moyen d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme	Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mesures prises dans le cadre de la stratégie nationale de promotion des femmes (2011-2015)</li> </ul> <p>Nombre de recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes mises en œuvre dans chaque secteur</p>	<p>qui effectuent un suivi et un compte rendu systématique de la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion des femmes</p> <p>Nombre de campagnes et d'initiatives de mobilisation fondées sur des données ventilées et des analyses sous l'angle de l'égalité des sexes effectuées par la Commission nationale lao pour la promotion des femmes</p>		<p>Total (coordination et aide aux programmes) : 1 million de dollars à prélever sur le budget ordinaire</p>